

*Administration financière—Loi**[Traduction]*

Le vérificateur général continuera de faire rapport au Parlement et d'examiner les comptes publics pour s'assurer qu'ils sont conformes aux intérêts du Parlement. Tout conflit entre le bureau du contrôleur général et celui du vérificateur général sera résolu par des échanges entre les deux bureaux ou exposé dans le rapport annuel du vérificateur général. Ces échanges devraient favoriser non seulement l'administration efficace des activités du gouvernement, mais également la précision et l'intégralité des informations données au Parlement.

Étant donné la relation fonctionnelle très étroite qui existe entre le poste de contrôleur général qu'on propose d'instituer et le poste actuel de secrétaire du Conseil du Trésor, je tiens à insister sur le fait que la création de ce nouveau poste ne modifiera aucunement le mandat du secrétaire du Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'allocation des ressources financières.

Comme on l'a expliqué par le menu au comité des comptes publics le 26 avril dernier, le secrétaire sera toujours responsable de l'allocation des ressources financières et des méthodes de contrôle de l'utilisation des fonds; il continuera de s'assurer qu'ils ne seront pas accordés une seconde fois sans que la chose n'ait été dûment autorisée. Le contrôleur général veillera à ce que les politiques financières et les autres mesures de contrôle connexes du gouvernement soient respectées. Autrement dit, il supervisera les pratiques et les procédures pour que les opérations du gouvernement soient aussi efficaces que possible.

Pour ce qui de l'affectation précise de ressources humaines et de fonctions, les députés se souviendront qu'un bon nombre des tâches que le contrôleur général assumera, sont pour le moment, confiées à la Direction de l'administration financière et à la Direction de l'évaluation de l'efficacité du secrétariat du Conseil du Trésor. Ces deux directions seront donc transférées pour former le noyau de l'organisme du contrôleur général.

En plus de ces changements, je dois ajouter, monsieur l'Orateur, qu'à la suite du travail accompli jusqu'ici sur certains aspects de l'administration financière, un ensemble de modifications plus techniques devraient être apportées à la loi sur l'administration financière. On espère pouvoir présenter très bientôt les modifications proposées. J'ai l'impression, monsieur l'Orateur que les efforts que nous avons déployés, et aussi les réalisations accomplies dans ce domaine de la gestion financière, sont une preuve tangible de notre détermination de maintenir les normes de contrôle le plus élevées possible dans cet important domaine de l'administration publique.

Le vérificateur général lui-même a dit dans son rapport annuel que les initiatives prises par le gouvernement relativement aux directives à l'intention des sociétés de la Couronne, à la nouvelle loi sur le vérificateur général et à l'augmentation des fonds affectés à son service:

Dans leur ensemble... comprennent... des «mesures fermes, appropriées et efficaces» permettant éventuellement de posséder un système satisfaisant de gestion et de contrôle financiers et de redonner au Parlement un niveau approprié de contrôle sur les deniers publics.

Nous sommes heureux que le vérificateur général reconnaisse nos efforts et nos réalisations, tout en étant d'accord avec lui qu'il reste encore des choses à faire dans le domaine de

[M. Lefebvre.]

la gestion et du contrôle financiers. La direction tournée vers l'action qu'il espère viendra du poste du contrôleur général.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'espère que ce bill sera adopté rapidement, ce qui permettrait au titulaire de ce nouveau poste d'apporter les améliorations que nous désirons dans ce domaine de toute première importance.

● (1652)

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous débattons en deuxième lecture aujourd'hui, j'en suis certain, le bill le plus court de la session et, peut-être, de toutes les sessions, mais c'est un bill qui pourrait avoir des conséquences graves pour l'exercice des fonctions administratives du gouvernement. Par conséquent, il a une importance vitale.

Ce bill propose de créer un poste supérieur dont le titulaire serait chargé de s'assurer que le gouvernement exerce une gestion financière saine et applique des mesures de contrôle. J'emploie le mot «proposé» parce qu'en fait, le bill n'atteint pas son but. Il crée uniquement un autre poste de sous-ministre. C'est la seule conséquence de cette mesure. Le bill ne fait qu'attribuer à ce poste un titre différent de ceux qui sont actuellement utilisés dans la Fonction publique. Le bill ne fait que cela, et rien d'autre, et j'espère qu'on ne fera pas croire à la Chambre et à la population que l'adoption de cette mesure constitue un pas vers une gestion et un contrôle financiers meilleurs, lesquels, comme le vérificateur général l'a signalé, sont éminemment nécessaires étant donné la situation consternante qui règne au gouvernement à cet égard.

Mais qu'est-ce qu'un titre, je vous le demande. Le président du Conseil du Trésor, dans son communiqué et dans les commentaires qu'il a faits à la Chambre notamment—même si son secrétaire parlementaire a dû parler en son nom aujourd'hui parce qu'il jugeait évidemment que ce projet de loi ne valait pas le peine qu'il se dérangeât pour le présenter—voudrait nous faire croire que ce bill et l'engagement prévu de M. Harry Rogers sont une bonne façon de donner suite aux recommandations que le vérificateur général a faites dans son rapport de 1976 et qu'il a reprises, soit dit en passant, dans celui de 1977. On peut se demander à juste titre comment un poste qu'on désigne généralement comme celui de sous-ministre, de secrétaire ou sous-secrétaire dans la Fonction publique est devenu par enchantement un poste de contrôleur général? Quelle magie a-t-on opérée pour qu'à la suite de cette appellation cette personne assume des obligations et des responsabilités dont le besoin se fait désespérément sentir aux dires mêmes du vérificateur général.

A moins que l'on n'apporte des amendements importants à cette mesure, pour préciser les rôles, obligations et responsabilités d'un contrôleur général, tout ce que nous ferons, en acceptant ce bill, ce sera de créer un autre poste de sous-ministre. Franchement, c'est un remède de charlatan. Le président du Conseil du trésor est le médicastre de nos finances, comptable à la Chambre et au public, qui a trouvé une panacée grâce à laquelle il a l'intention de remédier aux maux financiers du gouvernement canadien, et d'arrêter les hémorragies. Tout ce qu'il a dans sa sacoche, c'est une potion pas très magique présentée sous une nouvelle étiquette, et tirée des vieux stocks qui dorment sur les rayons.